

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/122  
13 septembre 2003

(03-4897)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

## HAÏTI

Déclaration de S.E. M. Jean-Claude Roche  
Ministre du commerce et de l'industrie

La République d'Haïti se joint aux pays qui l'ont précédée à cette tribune pour vous féliciter de votre élection et surtout de la maîtrise et de la compétence dont vous faites preuve dans la conduite des travaux de cette cinquième session de la Conférence ministérielle.

Nous tenons également à présenter nos plus vives félicitations à M. Supachai Panitchpakdi pour la façon dont il dirige les travaux de l'OMC depuis sa nomination comme Directeur général de cette institution.

La délégation haïtienne saisit l'occasion pour présenter ses plus vifs remerciements au gouvernement des États-unis du Mexique qui a bien voulu offrir ce joyau balnéaire du Quintana Roo comme siège de la Conférence ministérielle de l'OMC. Elle se fait également le porte-parole de son gouvernement pour saluer le valeureux peuple mexicain à l'occasion de la commémoration de son indépendance, le 15 septembre prochain.

La délégation haïtienne soutient pleinement les déclarations des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Groupe des pays ACP, des pays les moins avancés et des États de l'Agence internationale de la francophonie.

Toutefois, elle a noté que les questions intéressant le développement et l'intégration véritable des PMA au système commercial multilatéral n'ont pas été suffisamment prises en compte au cours des négociations. Aussi formule-t-elle le vœu qu'une solution acceptable soit trouvée au cours de cette session en vue de mettre pleinement en œuvre la Déclaration ministérielle de Doha dans ses aspects intéressant le développement des PMA.

Par contre, des efforts ont été constatés en ce qui concerne la réduction de la marginalisation des PMA. À ce titre, il convient de saluer les initiatives prises par certains États membres pour améliorer l'accès de leurs marchés aux produits d'exportation des PMA. Mais les faiblesses liées aux capacités de production et d'exportation de ces pays demeurent des contraintes majeures les empêchant de tirer effectivement profit des opport

opérationnel conformément à la Déclaration de Doha. Il s'agit donc à cet effet d'élargir les dispositions y relatives afin de lui conférer un caractère contraignant.

Je voudrais mettre l'emphase sur la **coopération technique et le renforcement des capacités** devant permettre une meilleure exploitation du système commercial multilatéral par les pays en développement et les PMA, en particulier, à travers leur capacité à mettre en œuvre les Accords de l'OMC. Ma délégation profite une fois de plus de cette occasion pour plaider en faveur d'une réelle mise en œuvre du Cadre intégré pour l'**assistance technique liée au commerce des PMA**.

Nous voudrions aussi prendre l'opportunité de remercier les Secrétariats de l'OMC, de la CNUCED et du CCI de leur collaboration agissante avec les PMA, en particulier avec Haïti.

Dans le cadre du **commerce des services**, Haïti souscrit entièrement au processus de libéralisation. Cependant, elle accorde une grande importance au **mouvement des personnes physiques** comme mode de fourniture présentant un intérêt particulier à l'exportation pour les pays en développement et les PMA.

Par ailleurs, ma délégation se réjouit des derniers développements survenus dans le cadre des ADPIC, notamment l'Accord obtenu le 30 août dernier au Conseil général de l'OMC sur les ADPIC et la santé publique.